

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 35 du 6 août 2015

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 6

DÉCISION N° 0-13335-2015/DEF/CEMM
portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 29 mai 2015

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-13335-2015/DEF/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 29 mai 2015

NOR D E F B 1 5 5 1 0 5 8 S

Références :

Circulaire n° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 (BOC, 2004, p. 3147 ; BOEM 143.6).

Lettre n° 04-2015/LANGUEDOC/SG du 31 mars 2015 (n.i. BO).

Lettre n° 503850/DEF/SGA/SHD/DSD/DSM du 16 avril 2015 (n.i. BO).

Transmission n° 2-11313-2015/ALFAN BREST/CAB du 2 avril 2015.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.6

Référence de publication : BOC n° 35 du 6 août 2015, texte 6.

Le motif symbolique et le fanion de la frégate « LANGUEDOC » tels que décrits ci-après sont homologués.

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Bernard ROGEL.

ANNEXE.

DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DE LA FRÉGATE « LANGUEDOC ».

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DE LA FRÉGATE « LANGUEDOC ».

Rondache d'argent, aux méridiens et parallèles d'un globe terrestre d'azur chargé en champagne, posé en chef et en orle, l'inscription en lettres capitales d'azur, « FREGATE » à dextre et « LANGUEDOC » à senestre.

Sur le tout, posé en pal, une ancre stylisée au naturel câblée d'un cordage d'or bordé d'azur reliant l'organeau aux bras de senestre à dextre, une croix occitane de gueules cléchée et pommetée d'or bordé d'azur brochant.



Nota. La devise signifie « honneur et protection dans les armes ».

2. DESCRIPTION DU FANION.

2.1. Dimensions.

Fanion de type C, frangé or.

Guindant 30 cm, battant 40 cm.

2.2. Revers (hampe à droite).

Fond d'argent chargé en cœur du motif symbolique sans l'inscription de l'unité, en pointe et en orle, la devise « DECUS ET TUTAMEN IN ARMIS » d'or bordé d'azur.

2.3. Avers (hampe à gauche).

Fond de gueules chargé en cœur de l'inscription en lettres capitales d'or « FRÉGATE LANGUEDOC » placée en fasce sur deux lignes à un cordage d'or posé en orle. Dans chaque angle, une ancre de marine d'or, la pointe dirigée vers l'extérieur.

2.4. Description du motif symbolique.

Rondache d'argent, aux méridiens et parallèles d'un globe terrestre d'azur chargé en champagne, posé en chef et en orle, l'inscription en lettres capitales d'azur, « FREGATE » à dextre et « LANGUEDOC » à senestre.

Sur le tout, posé en pal, une ancre stylisée au naturel câblée d'un cordage d'or bordé d'azur reliant l'organeau aux bras de senestre à dextre, une croix occitane de gueules cléchée et pommetée d'or bordé d'azur brochant.



(revers)

(avers)

Nota. La devise signifie « honneur et protection dans les armes ».

Conformément aux prescriptions de la circulaire citée en référence (point 6.4. et point 7.2.), deux exemplaires de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, coupelle, etc.) et deux reproductions photographiques en couleur de chaque face du fanion sont adressés au service historique de la défense « département de la symbolique de la défense - division symbolique marine ».